

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

M23-000604

189097

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10024

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENOUAR

MOHAMED

Date de naissance : 03/10/1969

Adresse : 72, Cpt Mazzola, Rue 1, Hay Hasseni - Casablanca

Tél. : 06.26.09.02.00

Total des frais engagés : 200.44.03.00.314 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Laila BENNOUAR  
Médecin Générale Diabétologue  
Médecin de Travail

Date de consultation : 18/12/2023

Nom et prénom du malade : Acc Layne Ahsa Age : 48ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

asthme

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie : U 3 JAN. 2024

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 29/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :

FSP

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/12/23	C		200 DH	097027102 Dr. Idriss BENYOUNES Médecin Général
29/12/23	CTR			Dr. Idriss BENYOUNES

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourneau	Date	Montant de la facture
Dr. MENJRA SIDI Boulevard Casablanca 50 06	18/12/23	1417,10
Dr. MENJRA SIDI Boulevard Casablanca 50 06	29/12/23	714,00

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1 through 8) on both the upper and lower arches. The arch is oriented with an **H** (horizontal) axis pointing upwards, a **D** (dorsal) axis pointing to the left, and a **B** (buccal) axis pointing downwards. The teeth are numbered 1 through 8 on the upper arch and 8 through 1 on the lower arch, following a clockwise direction starting from the upper left.

### (Création, remont, adjonction)

7 Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Laila Bennouna

Médecine Générale

Échographie  
D U Diabétologie  
D U Gynécologie  
D U Nutrition - Obésité

Programme d'Amincissement Spécialisé



الدكتورة ليل بونوة

الطب العام

الفحص بالصدى  
داء السكري  
أمراض النساء  
التغذية

تخسيس الوزن بالآلات متخصصة

Casablanca le : 18/12/23 الدار البيضاء في :

297,00

- Symbicort 200



SYNTHEMEDIC  
22 rue zoubair knou al aouam roches  
noires casablanca  
SYMBICORT TURBOMALER

Part pink

2006 µg  
Flacon de 120 doses  
10474 DMP/21/NRO PPV : 297,00 DH  
6 118001 020706

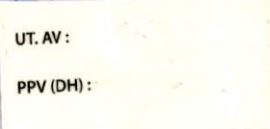
40,00

- Prendis 200



80,10

- Symbicort 200



UT. AV :

PPV (DH) :

LOT 230300 2  
EXP 12/2026  
PPV 80 10

BENNOUNA  
S. Echographie  
Medecine du Travail  
tel: 05 22 93 33 72

صيدلية المنارة  
Dr. MENJRA Samir  
Angle Bd. Idriss Sinaâ Rue  
Hay Hassani Casablanca  
Tél. : 05 22 89 50 05

7. النطابق السفلي، زنقة 11، مولاي التهامي - مازولا - الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.93.31.72

7, rez-de-chaussée, Angle Moulay thami et Rue 11 - Mazola - Casablanca - Tél.: 05.22.93.31.72

E-mail : docteur.bennouna@gmail.com - ICE : 001876772000053

Dr. Laila Bennouna

Médecine Générale

Échographie

D U Diabétologie

D U Gynécologie

D U Nutrition - Obésité

Programme d'Amincissement Spécialisé



الدكتورة ليل بونوة

الطب العام

الفحص بالصدى

داء السكري

أمراض النساء

التغدية

تخسيس الوزن بالآلات متخصصة

Casablanca le : 29/12/23 الدار البيضاء في :

99,00 x 3 - Odele los n°2 ASma Achayne  
el Benoual

61,50 x 1 gel li S.V.S.Y. n°2.  
600 gr propolis gélifier

19,50 x 9 - Iy p x 41  
11 vesose

LOT: 353 / PER: 11/2026  
PPC: 61,50 DHS  
**ORO PROPOL**

1 amp | 15 | 2 mois

60,00 x 3 - R 1 amp / mois 603 mois

Ferplex



Dr. Laila BEN  
Médecin Général  
Médecin

**FERPLEX®** 40 mg  
Fer protéiné succinylate

Boîte de 10 Flacons buvables

PPV 60,00 DHS

6 118001 440016

PPV 60,00 DHS

6 118001 440016

PPV 60,00 DHS

6 118001 440016

11. مولاي التهامي - مازولا - الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.93.31.72

7, rez-de-chaussée, Angle Moulay thami et Rue 11 - Mazola - Casablanca

E-mail : docteur.bennouna@gmail.com - ICE : 001876772000053

1.72

Maphar  
Bd Alkimia N° 6. QI.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml  
SOL BUV  
P.P.V : 19,50 DH

6 118001 185030  
P.P.V : 19,50 DH

5 118001 185030  
P.P.V : 19,50 DH

6 118001 185030  
P.P.V : 19,50 DH

6 118001 185030  
SOL BUV  
P.P.V : 19,50 DH

5 118001 185030  
P.P.V : 19,50 DH

6 118001 185030  
P.P.V : 19,50 DH

5 118001 185030  
P.P.V : 19,50 DH

LOT 211316  
EXP 04/2024  
PPV 99.00 DH

EXP 04/2024  
PPV 99.00 DH

PPV 99.00 DH